

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 350 portant échange de terrains entre la colonie et M. Mohamed Omar Saleh

n° 350

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 mars 1950

Numéro JO  
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro  
31 mars 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière à la Côte française des Somalis: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du X décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé: Vu le décret en date du 25 juillet 1939 modifiant et complétant l'article 4 du décret du 29 juillet 1924 et relatif à l'aliénation de gré à gré des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu le procès-verbal n° 3 en date du 7 juin 1949 de la commission de la propriété foncière : Vu la demande formulée le 10 mars 1949 par M. Mohamed Omar Saleh

**Vu** le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, plus spécialement l'article 46, alinéa 7

Sur le rapport, du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 13 février 1950.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 30 janvier 1950 relative à un contrat d'échange de terrain avec soulte, sis l'un au plateau du Serpent (770 mètres carrés), entre la colonie et M. Mohamed Omar Saleh, contremaître aux salines de Djibouti.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera inséré au Journal officiel de la colonie, enregistré et publié partout où besoin sera.

**Peur Le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,Chamboredon.**